

Histoire de Marché Beton

Nous avons la chance que Mr Paul GACHE ait dressé un historique du village depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIIIème siècle. Nous vous livrons ici le résultat de ces recherches qui a en outre l'avantage de parler des villages voisins. Qu'il en soit remercié !



REPÈRES DANS LE PASSÉ DE MARCHAIS-BETON

La modeste commune de Marchais-Beton (1100 hectares environ et 120 habitants) porte un nom quelque peu singulier ou du moins peu courant qui a priori n'est pas un signe révélateur d'une origine remontant à l'Antiquité, ni même au haut Moyen-âge.

Certes elle n'est pas la seule à s'appeler Marchais suivi d'un déterminant : il en existe une quinzaine en France, la majorité située en Picardie (Somme et Aisne), quelques autres en Eure et Loir et en Seine et Marne, la plus au Sud en Côte d'Or. Sauf deux d'entre elles, toutes ne sont mentionnées qu'après 1100 et même le plus souvent vers 1400 seulement. Cette désignation, fréquente pour des écarts, des hameaux, est tardive s'agissant de paroisses, manifestement issues de hameaux dont les chapelles ont pris rang de d'édifices paroissiaux seulement à la faveur de la croissance démographique continue de la fin du XIIème siècle au début du XIVème, alors que le réseau des villages disposant d'une cure était constitué depuis très longtemps.

Dans quelques cas toutefois le nom apparaît avant l'an 1000, le plus ancien étant Marcheseuil (Côte d'Or), Marcassolius en 858, Marchais provenant du gaulois mercasius, marais ici complété par le suffixe diminutif -eolum. Mais mercasius était un terme purement rural bien moins employé que ne l'a été ensuite marchais, avec une définition plus précise : mare, petite mare au Moyen-Age classique. Il n'en reste pas moins que ces exceptions plus anciennes révèlent la possibilité pour une commune nommée Marchais d'avoir une appellation remontant au mieux au milieu du IXème siècle. Ce n'est ni l'Antiquité, ni même le haut Moyen-Age lui faisant suite.

Dans le cas de Marchais-Beton, cette absence de participation à l'Antiquité se manifeste par deux faits :

- une absence presque totale de trouvailles préhistoriques,
- corollaire de cette absence, la mention répétée jusqu'au XIIIème siècle par des textes de voisinage (émanant surtout de l'Abbaye de Fontaine-Jean) que le territoire de Marchais-Beton était compris dans un couloir forestier continu de Melleroy aux approches de Saint Fargeau longeant à l'Ouest le val de l'Ouanne et en amont de ses affluents l'Agréau et le Branlin, couloir où circulait de bout en bout le Rû du Cuivre.

Ce couloir forestier dense s'appelait couramment aux XIIème-XIIIème siècles la forêt de Burce variante articulatoire de bruyères (brucus en gaulois). On comprend bien de la sorte l'absence de témoignages humains antiques sur le territoire de Marchais-Beton. Il y a cependant une exception.

Le Chemin du Sel : Itinéraire gaulois, puis voie romaine

Les routes d'acheminement du sel sont parmi les plus anciennes qui apparaissent à l'époque protohistorique. En ce qui concerne le sel marin, les fleuves étaient naturellement les moyens de pénétration vers l'intérieur et la Loire a très tôt été utilisée pour conduire le sel des marais salants du pays de Batz et de la Grande Brière en amont. Mais à partir de la Loire, le trajet pour desservir certaines régions devait se poursuivre,

à défaut de voie d'eau, par des parcours terrestres considérés alors comme les plus commodes.

Un point essentiel d'arrivage du sel marin a toujours été sur la Loire le site de La Ronce, 1500 mètres en amont de Chateaufort sur Loire port resté actif en ce domaine jusqu'au XVI^{ème} siècle compris (ensuite interviennent les premiers canaux). Or la basse Bourgogne (région d'Auxerre), n'étant servie que de façon coûteuse par la Seine (le sel devant contourner la Bretagne avant d'atteindre l'estuaire de la Seine) un " chemin du sel " s'était créé dès le temps des Gaulois entre La Ronce et les rives de l'Yonne. L'Empire romain beaucoup plus tard reprit à son compte cet itinéraire après avoir érigé -sans doute au début du III^{ème} siècle- Autissiodurum (Auxerre) en capitale d'une nouvelle cité, celle des Autissiens, extraite de la cité des Sénons. C'était en effet une habitude de l'administration provinciale romaine d'unir chaque cité par une voie aux capitales des cités voisines et le chemin du sel constituait à lui seul l'essentiel du parcours de la voie de la civitas Aurelianorum (Orléans) à Autissiodurum.

Or cette voie qui, sur Saint Maurice sur Aveyron allait presque en ligne droite de Beauchêne au delà de Fontaine-Jean, passait incontestablement l'Ouanne à Ponnassant (au Nord de Saint Martin sur Ouanne) et a, plus tard, servi de repère commode pour fixer les limites entre les paroisses de Chambeugle et de Marchais-Beton. Son tracé est donc connu, presque toujours repris par des dessertes rurales : successivement le Chemin du Sel puis la voie romaine Orléans-Auxerre reprenant le même site ont donc coupé le couloir forestier de la forêt de Burcey. Cette coupure est en fait le premier signe de l'activité humaine sur le territoire de Marchais-Beton.

Il faut ajouter que cette voie a longtemps été utilisée : au XIII^{ème} siècle encore le péage de Ponnassant est d'un rapport suffisant d'abord pour que les seigneurs de La Ferté Loupière acquièrent la part qui en revenait jusque là aux Comtes de Joigny, ensuite pour que l'abbaye Saint Germain d'Auxerre, principale bénéficiaire de l'institution, exige par procès que les seigneurs de La Ferté Loupière continuent à prendre Ponnassant sous leur garde pour que les profits ne diminuent pas faute de sécurité. Ajoutons qu'alors, et encore au XV^{ème} siècle, Auxerre était approvisionné en sel moitié par le sel gemme de Franche-Comté moitié par le sel marin de la Basse Loire arrivant encore de La Ronce par cette même voie qui ne perdra toute importance que dans la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle.

La première, cette voie a commencé le tronçonnement de la forêt de Burcey et son recul par tronçonnements successifs jusqu'à sa disparition, les bois en subsistant n'étant plus qualifiés ni de Burcey ni de parties d'une forêt dès le XIV^{ème} siècle. Elle a donc eu, le long de son parcours, une importance non négligeable mais pour l'essentiel tenant à la longueur de son utilisation (plus de 12 siècles comme voie). Mais a-t-elle dès ses débuts une influence sur son environnement immédiat, à Marchais-Beton notamment ?

On peut en douter les pistes gauloises n'ayant guère de force attractive, les Romains ensuite se défiant des zones boisées traversées et ensuite les marchands ayant le plus souvent les mêmes appréhensions, se groupant pour franchir ces passages plutôt que de s'intéresser au voisinage. Il y a cependant deux réserves à faire à la conception d'une voie statique totalement étrangère aux lieux enforestés de son parcours.

D'une part il est certain qu'à l'intérieur du couloir forestier le secteur de Marchais-Beton ne pouvait passer inaperçu en raison du val du Rû du Cuivre présentent deux ruptures de pente brusques, successives et contraires, aux usagers de la voie. Le fait est si manifeste et les pentes étaient si fortes (30 mètres de dénivellation en moins de 300 mètres chaque fois) qu'on retrouve des arcs (comme au pied des Lombards) pour adoucir le trajet par des sortes de zigzag et au moins deux dérivations par des chemins creux pour franchir autrement le val en atténuant l'effet de ses pentes par des détours (notamment au Sud de La Bruyère). Les utilisateurs ont donc été obligés très tôt de s'intéresser au voisinage du tracé initial, et ces itinéraires quoique proches entre eux (quelques centaines de mètres d'écart) ont parfois été prolongés hors du val, élargissant de ce fait la trouée coupant le couloir forestier. Au lieu d'être un passage sombre entre les bois, le franchissement du val du Cuivre s'est traduit par un secteur aéré créateur de clairière dans le val et même hors du val.

D'autre part une voie attirait le long de son parcours, surtout à proximité des lieux accidentés comme celui dont il vient d'être question, des autochtones assistant les voyageurs. Le phénomène était encore plus justifié en cas de pluralité de voies de franchissement. A cet égard il semble par exemple qu'un écart comme Les Lombards dominant l'obstacle à négocier recouvre un emplacement habité depuis très longtemps, peut-être dès les débuts de la voie romaine.

Ainsi peut-on tenir la voie servant de chemin du sel pour le facteur précurseur de l'éveil à l'activité humaine du territoire de Marchais-Beton.

L'abbaye Sainte Colombe de Sens, son prévôt Beton et le grand marchais du bourg

Nul doute que la voie Orléans-Auxerre a rempli correctement son rôle (compte-tenu des moyens de l'époque) au cours des siècles noirs de l'époque mérovingienne quand on voit l'évêché d'Auxerre être possesseur de Ponnassant et de son péage jusqu'à ce que l'évêque Haymar, en don de joyeux avènement, attribue l'un et l'autre à l'abbaye Saint Germain d'Auxerre pour accroître ses ressources en 748, au début des temps carolingiens. Cette donation en diocèse de Sens, soit dit en passant, allait activer l'abbaye auxerroise dans ce secteur entre Tholon et Ouanne pourtant du ressort de l'archevêque de Sens.

Par réaction ce dernier favorisa évidemment l'emprise dans le même espace de l'abbaye, bénédictine aussi, Sainte Colombe de Sens fondée en 620 par le roi Clotaire II. Son fils, le roi Dagobert, soucieux de la fondation de son père, avait nommé son inséparable Saint Eloi administrateur de l'abbaye, lequel avait fait construire l'église Sainte Colombe de Paris, l'abbaye, en échange de cet avantage ayant placé sous le patronage parisien de Saint Denis l'église de la paroisse (Saint Denis sur Yonne) sur laquelle elle se situait à la sortie nord de Sens. En 638, à la veille de mourir (ce qui advint le 19 janvier 639), Dagobert par testament avait légué à l'abbaye Sainte Colombe son domaine de Grandchamp, ce qui l'introduisit dans la région qui nous concerne ici. Évidemment les bénédictins s'empressèrent d'y fonder un prieuré (situé à Saint Val sur Grandchamp).

L'abbaye était donc en place depuis un certain temps déjà quand les archevêques de Sens prirent conscience de l'ampleur des initiatives de Saint Germain d'Auxerre dans la partie sud de leur diocèse. Ils encouragèrent donc certainement les bénédictins de Sainte Colombe à étendre leur influence autour de leur prieuré de Grandchamp, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. On manque de relations directes sur cette extension par voisinage de l'action du prieuré de Sainte Colombe à Grandchamp car l'abbaye, souvent soumise à un sort contraire (siège de Sens par les Musulmans en 732, incendie par les Hongrois en 937, etc...), n'a laissé qu'un cartulaire embryonnaire sur sa haute époque. Il n'en demeure pas moins certain qu'elle a joué alors un grand rôle dans le diocèse de Sens et même au delà et notamment dans le secteur qui nous intéresse par le truchement de son prieuré de Grandchamp.

A défaut de preuves manuscrites l'évidence se manifeste à travers quelques notations : créations de la paroisse Sainte Colombe de Champignelles et de la paroisse Saint Denis de Saint Denis sur Ouanne avant le milieu du IX^{ème} siècle, du sanctuaire appelé ensuite le Martroi de Saint Denis à la limite Sud commune de Chevillon et de La Ferté Loupière à la même époque ainsi que par des survivances de droits plus anciens confirmés postérieurement : ainsi Michel, archevêque de Sens de 1194 à 1199 confirmera dans un acte de la période 1196-1198 le droit de patronage de Sainte Colombe sur la paroisse de Béon. Tous ces faits établissent la réalité d'une action étendue du prieuré de Grandchamp pour faire barrage en quelque sorte à l'emprise exercée dans une partie de ce qui deviendra le doyenné de Courtenay par l'abbaye Saint Germain d'Auxerre.

Or Sainte Colombe de Sens, victime à plusieurs reprises des invasions, n'est jamais plus puissante que lorsqu'elle renaît, souvent après une longue durée de stagnation, d'un malheur qui l'a frappée. Victime, on l'a vu, de l'invasion musulmane en 732, elle met à profit la Renaissance carolingienne pour se reconstituer vigoureusement, la nouvelle abbatiale étant consacrée en 853 par l'archevêque de Sens Wenilon. Elle connaît alors pendant 80 ans, échappant aux méfaits des invasions normandes, un essor d'autant plus rare qu'alors la chance l'a favorisée.

Un des principaux acteurs de cet essor est originaire de Sens. D'abord simple moine à Sainte Colombe, il devient rapidement abbé de l'abbaye Saint Héraclé de Sens (à laquelle succédera plus tard l'abbaye Saint Jean de Sens), puis est appelé à la charge de prévôt de l'abbaye de Sainte Colombe qu'il exercera longtemps tandis que Richard le Justicier, duc de Bourgogne jusqu'à son décès le 1^{er} Septembre 921 et père de Raoul, Roi de France du 13 Juillet 923 au 15 Janvier 936, en est l'abbé laïc. C'est dire que Beton a des relations haut placées, son prédécesseur Evrard étant simultanément archevêque de Sens (880-887), titre alors éminent entre tous puisque le pape Jean VIII venait de lui confier en 875 la primatie de la Gaule et de la Germanie.

Comme prévôt ayant la charge des choses matérielles de l'abbaye et de ses dépendances, Beton embellit la nouvelle abbatiale et, après l'invasion normande de 885 qui, de justesse avait épargné Sainte Colombe, tout en avançant jusqu'à Saint Florentin, fit entourer l'abbaye de remparts qui allaient être durables sinon toujours efficaces. C'est en ces circonstances, Beton étant resté prévôt une bonne trentaine d'années jusqu'en 915, que dans les dépendances du prieuré de Grandchamp il dut faire creuser ou agrandir l'étang du Grand Marchais du bourg pour une raison qui nous échappe mais qui valut à cet étang le nom de Marchais de Beton, comme on dit encore au XV^{ème} siècle, en latin Marches Bethonis comme il est encore écrit en 1494 : Marchais-Beton. nom que prendra après coup le village voisin.

Étant au niveau nettement supérieur à celui du Rû du Cuivre qui en contourne le site à faible distance sa raison d'être comme réserve d'eau constante en un pays plutôt mouilleux et même parfois saturé d'eau n'est pas

évidente, certains ont cru y voir l'alimentation de douves d'un château qui aurait été attenant. Mais rien jusqu'ici n'a confirmé l'existence d'un tel château ou grand domaine ancien. Ne s'agissait-il pas initialement d'une carrière au fond imperméable retenant l'eau d'une source ? On ne peut que conjecturer à propos de ce plan d'eau existant par conséquent depuis 11 siècles...

Dans cette démarche un point cependant est à retenir : l'église voisine est sous le patronage de Saint Jean-Baptiste. D'expérience ce patronage était souvent donné aux lieux de Culte, parfois simples chapelles, élevés sur ou auprès d'une source au profit de communautés modestes, purement rurales, voire forestières ou éleveuses. Aussi est-il présumable que bien avant sa transformation en centre paroissial, l'emplacement de l'église fut celui d'un oratoire ou d'une chapelle sans doute lié à l'action du prieuré de Grandchamp et plus précisément à l'intervention de Betton visant sans doute à créer sur un bon site un habitat pour favoriser la constitution d'une communauté humaine sur le territoire jusque là resté quasi-inhabité en raison de l'étendue de ses bois. Autrement dit le Marchais de Betton aurait conservé le nom sinon du fondateur du moins de l'initiateur de la fixation des gens à l'emplacement devenu ensuite le bourg.

Il ne faut pas trop s'étonner de cette sorte de mutation faisant du Marchais plus que de l'édifice religieux le détenteur du nom de cet initiateur. Peu après, au cœur de l'hiver 936-937, alors qu'ils étaient totalement ignorées en France, les Hongrois au cours d'un raid fameux (et terrifiant) qui allait les mener jusqu'aux rives de l'Atlantique, en Vendée, incendiaient Sainte Colombe de Sens qui sera longue à s'en remettre (la nouvelle abbatiale -la troisième- n'étant construite que de 1142 à 1164), beaucoup de ses dépendances entre temps étant occupées et prises par des féodaux, y compris le prieuré de Grandchamp. Le temps de Sainte Colombe s'éteint ainsi en notre région dans le courant du Xème siècle et, par suite, sera assez vite oublié.

Pourtant nous devons ajouter encore ici quelques lignes sur Betton, susceptibles de le sortir davantage encore de cet oubli. En 915, déjà âgé, il fut élu évêque d'Auxerre, ce qu'il demeura jusqu'à son décès, le 12 Février 918. Dans les listes épiscopales auxerroises, il est régulièrement qualifié de Saint Beton, et sans doute est-ce à la destruction, de peu postérieure, de l'abbaye de Sainte Colombe et à l'anarchie féodale qui s'ensuivit immédiatement qu'on doit la survie de son nom accroché au Marchais et non sous la forme de Saint Beton donnée au village comme cela aurait été en période ordinaire à cette époque.

La version locale de l'anarchie féodale : les seigneurs de Malicorne

Aujourd'hui petit village aussi, Malicorne n'a pas l'apparence d'avoir été le support de petits féodaux turbulents redoutés et finalement assez puissants, il y a 9 à 10 siècles. Pourtant son nom sonne comme un rappel de ce passé lointain : Malicorne n'est que la forme présente de mal y corne, le château où l'on corne à la porte pour son malheur, ceci comme en plusieurs lieux homonymes qu'on rencontre de la Sarthe à l'Allier, suivant le langage usuel au XIème siècle. Redoutés ces petits féodaux de Malicorne parvinrent dans l'anarchie d'alors, à s'assurer d'un pouvoir seigneurial assez étendu.

Ils étaient connus depuis longtemps, depuis Guillaume de Malicorne en 887, avaient dû lier leur destin à celui des Renard, comtes de Sens, auxquels ils ressemblaient, et finalement au moment de la donation du Gâtinais au roi, en 1068, groupaient des fiefs d'un seul tenant de Saint Denis sur Ouanne au bourg de Saint Maurice sur Aveyron. A leurs ressources initiales provenant des forges du Branlin, ils avaient ajouté le contrôle d'une partie de la voie Orléans-Auxerre. Plus tard, assagissant au contact des derniers Courtenay anciens, leurs suzerains, ils deviendront des vassaux modèles, pieux, participant à la fondation de monastères (y compris l'abbaye de Fontaine-Jean), sans cesser pour autant d'accroître leur puissance, en harmonie avec les Courtenay-Champignelles.

On verra ainsi Geoffroy de Malicorne, vers 1220, possesseur de biens à Champignelles et Grandchamp également, mais aussi jusqu'à Louesme et même Tannerre. Cette relative importance d'un temps lointain restera longtemps inscrite dans le souvenir populaire bien que les événements aient déjà réduit Malicorne à n'être plus que la bourgade qu'elle demeure encore. Encore en 1773 une carte appellera la route allant de Gy les Nonnains à Melleroy " chemin de Montargis à Malicorne " comme au temps où ce village pouvait servir de référence directionnelle connue de tous.

Il va de soi que le territoire de Marchais-Beton dès avant l'an 1000 est passé sous la férule des seigneurs de Malicorne et on peut même affirmer que c'est pendant la féodalité anarchique, donc avant 1068, que fut ouverte la route Malicorne - Marchais-Beton, se poursuivant au delà du rû par un oblique à droite permettant d'accéder derrière le bois de La Canusterie au chemin (en direction du Chemin des Normands) aboutissant à la voie romaine. Ce fut là certainement un des axes utilisés par les seigneurs de Malicorne pour contrôler cette voie au XIème siècle. Voilà donc ce qui date ce qui est devenu depuis la rue principale du bourg.

On conçoit mieux de la sorte que l'habitat suscité par Betton ait continué à être maintenu et que le

patronage de Saint Jean-Baptiste sur l'oratoire ou chapelle se soit poursuivi la population étant définitivement fixée, malgré la dureté des temps sur le site qui sera plus tard celui du bourg. Ajoutons qu'il n'est pas exclu que les seigneurs de Malicorne aient habitué les gens rudes (bûcherons ou bergers) ainsi groupés à opérer quelquefois dans les bois des opérations de pillage au détriment des marchands circulant sur la voie.

Manifestement en effet celle-ci a été abandonnée une période en raison de l'insécurité qu'elle présentait pour les usagers au profit du Grand Chemin, itinéraire plus au Sud, venant également de Châtillon sur Loing, mais contrôlé d'un côté par le Seigneur d'Aillant sur Milleron tenu pour plus policé que ses voisins et de l'autre par les Courtenay anciens détenteurs de Champignelles, dérivant du même coup une forte part des ressources que jusque là les Malicorne étaient en droit d'attendre du contrôle de la voie. C'est au cours de ces phases pour mieux asseoir leur pouvoir sur le territoire de Marchais-Beton que les Seigneurs de Malicorne y édifièrent le château local plus tard nommé Pense-Folie.

Mais ces avatars concernant le contrôle routier, la naissance accrue de Milon de Courtenay qu'on ne pouvait que suivre dans ses orientations très proches de celle du roi Louis VI le Gros ennemi acharné des féodaux sans foi ni loi, l'ambiance nouvelle provoquée par la Réforme grégorienne et le début des Croisades, enfin, plus immédiatement, le fait qu'Hodierne épouse d'Aganon de Malicorne, ait été cousine germaine d'Henri le Sanglier, archevêque de Sens de 1122 à 1142, tout cela contribua à changer complètement la façon d'être des Malicorne. On voit bien cependant quand Aganon de Malicorne et sa femme laissent leurs droits sur leur fief de La Motte (presque en face du bourg de Saint Maurice sur Aveyron) et sur celui de Loisy que comme leurs prédécesseurs, ils s'étaient attachés à surveiller et la voie romaine et le Grand Chemin.

Le prieuré des bénédictines de Rozoy le Vieil à Cloie

Voici le texte de fondation de ce prieuré "Louis VI régnant et siégeant Deimbert, archevêque de Sens" comme il est dit à la fin de l'acte. Mais Deimbert étant archevêque de Sens de Janvier 1097 au 28 Novembre 1122 et Louis VI étant roi du 29 Juillet 1108 au 1^o Août 1137, la date de cette fondation, fort importante pour Marchais-Beton reste approximative, comprise fatalement entre 1108 et 1122. L'acte a été rédigé à Douchy.

" Vint un prêtre, Richard, dans le désert que les habitants appellent Burceium (Burcey) et, en marchant par une vaste solitude d'ermite, il parvint jusqu'au lieu qui est appelé Cloes (Cloie ou Cloix). Et là, lui et des religieuses venues de lointaines terres, l'une Helvis et l'autre Emma. Ils demeurèrent avec d'autres disciples, attendant un heureux espoir. Dieu disposant, il arriva que le Seigneur de la terre, Geoffroy de Malicorne, les aima et leur fit de grands bienfaits. Après beaucoup de temps, Geoffroy susdit et le Seigneur Milon de Courtenay et beaucoup d'autres se dirigèrent à Ducheium (Douchy) pour un entretien et là furent présentes les susdites moniales. "

" Geoffroy leur donna la terre où ils établirent l'église (du prieuré) et son aître (terrain entourant un monastère jouissant du droit d'asile) et la terre pour travailler autant qu'il leur en était besoin et des bois pour leurs porcs et pour leur usage de bois sec. Tout cela Milon dont ce fief dépendait le donna à Dieu à la Vierge et aux Saints pour leurs âmes (celles des donateurs) au profit de ces pauvres susdites (les moniales) et celles à venir. "

" De cet acte sont témoins, de la part de Geoffroy : Girard son oncle maternel, Isembard Manducans Panem (= Mangepain), Josbert de Pressy (sur Vrain), Alexandre de Tureio ou de Tuceio (= Toucy ?), Renard Vagina (= Fourreau), Etienne de Melers (= Melleroy) et Payen, fils du prévôt (de Geoffroy); du côté de Milon : Geoffroy Chapalut (c'est son jeune frère qui partira en Terre Sainte en 1113 d'où il ne reviendra pas, signe que l'acte ne peut être postérieur à 1113), Baudry Renard, Ascelin fils d'Ada et Zacharie son frère, Lisiard fils de Garmond, Hervé Ricaut, Gilon Chauve et Gautier de Douchy (ce sont tous des personnalités entourant les deux seigneurs en cause). "

" Si quelqu'un s'oppose à cette aumône, son nom sera effacé du Livre de vie et il sera inhumé dans les errances de Satan (c'est à dire sans obsèques religieuses). "

Il s'agit donc au départ de pieuses moniales voulant vivre en communauté dans une solitude d'ermite sous la direction d'un prêtre et nullement rattachées à une abbaye ou à un ordre, mais dont l'initiative reçoit l'appui et les biens nécessaires à son existence du seigneur local, Geoffroy de Malicorne, avec l'approbation de son suzerain Milon de Courtenay. L'époque entre 1108 et 1113, voit fréquemment de telles communautés se fonder dans la solitude des bois. Il convient ici de noter que cet acte est de 10 à 15 ans antérieur à la fondation de l'abbaye cistercienne de Fontaine-Jean par le même Milon de Courtenay. Les termes employés révèlent que la forêt de Burcey est encore un " désert " et d'ailleurs l'acte ne mentionne pas Marchais-Beton qui n'est donc pas encore une paroisse. Quant au bois donné par Geoffroy de Malicorne aux moniales pour le pâturage de leurs porcs et pour leur chauffage. C'est le bois de Cloie, 700 mètres au Nord du bourg de Marchais-Beton longeant à

gauche la route de Charny. Voilà qui fixe approximativement l'emplacement de Cloes, comme dit l'acte, c'est à dire un lieu caractéristique par ses claires ou palissades. L'établissement d'une église avec un aître suggère qu'initialement la communauté n'était pas négligeable, sans doute une dizaine de personnes au moins.

Il est évident qu'une telle fondation dans un territoire encore très peu habité ne pouvait manquer d'attirer l'attention sur lui, d'autant que survint peu après celle de l'abbaye cistercienne de Fontaine-Jean à 6 kilomètres seulement. Aussi est-il vraisemblable que ce soit du temps de l'archevêque Henri le Sanglier, c'est à dire entre 1122 et 1142, que la chapelle St Jean-Baptiste ait été érigée en centre paroissial de Marchais-Beton. Plusieurs éléments militent en ce sens : d'abord il était normal que l'ordinaire, c'est à dire l'archevêque, établisse sa suprématie religieuse sur un espace doté d'une communauté régulière et ceci sans trop attendre sous peine de voir passer toutes les oblations aux mains de cette communauté : le seul moyen de garder le contrôle était d'élever la chapelle locale en centre paroissial de plein droit. De plus Henri le Sanglier (étant apparenté à la famille seigneuriale de Malicorne, les circonstances étaient les plus favorables à cette promotion destinée également à limiter l'impact de la fondation de Fontaine-Jean, bien plus susceptible encore que Cloie de s'approprier la desserte de Marchais-Beton. On observe d'ailleurs en ce sens que la famille seigneuriale de Malicorne, après avoir participé initialement par d'importants dons à la fondation de Fontaine-Jean évita ensuite d'introduire l'abbaye cistercienne en ses terres.

De ce fait on peut donc dater de la première moitié du XII^{ème} siècle la structure initiale de l'église (avec nef unique) et ses parties les plus anciennes (notamment le mur de droite servant d'appui de l'édifice du côté de la pente), toute érection en paroisse s'accompagnant d'une grande transformation du lieu de culte précédent. Mais du même coup les maisons voisines deviennent le bourg de Marchais-Beton.

Après deux générations d'existence autonome, la communauté des religieuses de Cloie, comme bien d'autres initiatives de cette nature, nées en quelque sorte spontanément, éprouva le besoin de suivre une règle bien établie, approchant des habitudes acquises, et pour cela de s'affilier à une congrégation ou à une abbaye existante. Le choix se porta sur l'abbaye des dames bénédictines de Rozoy, fondée à la même époque que Cloie, dont le cartulaire garde l'acte de fondation que nous avons cité. Cette abbaye de Rozoy se situait à Ervaucourt (avant d'être transférée, beaucoup plus tard à Villechasson, commune de Chevry en Sereine, au Sud de la Seine et Marne). Un acte, conservé aux Archives de l'Yonne, précise que Cloie fut réunie comme prieuré à Rozoy par Hugues de Toucy, archevêque de Sens de 1142 à 1168.

De fait ce qu'on nomme abusivement la Grande Charte de Villechasson (Rozoy ne devant s'y déplacer que beaucoup plus tard), en réalité bulle du pape Alexandre III en faveur de Rozoy d'octobre 1164, mentionne comme relevant de l'abbaye " in Burceo nemore, locum quod vocatur Cloeu, cum suis pertinentiis ", en forêt de Burcey, le lieu appelé Cloie, avec ses appartenances. Quelques unes de ces appartenances sont évoquées dans la suite de la bulle : le pâturage de vos porcs dans les bois de Milon de Courtenay; ce que vous avez au moulin des Viés (à Saint Martin sur Ouanne); ce que vous avez à Melleroy ; la moitié du moulin de Champdolent à Mézilles). On voit donc que déjà le prieuré de Cloie a bénéficié d'autres donations, notamment de la part des Courtenay de Champignelles.

C'est donc déjà une institution qui a un certain rayonnement. La chapelle du prieuré est placée sous le patronage de Sainte Catherine et l'appellation régulière de l'établissement est désormais Sainte Catherine de Cloie. Telle est l'origine de la fontaine miraculeuse Sainte Catherine de Marchais-Beton. D'ailleurs les religieuses avaient donné le nom de leurs saintes préférées aux sources voisines de leur petit couvent, telle la source Sainte Marguerite. Enfin au service des voyageurs circulant sur la voie romaine, au trafic alors croissant et passant près de leur prieuré, les bénédictines font construire vers 1175 une maladrerie où elles apportent leurs soins aux malades. Il semblerait que Les Mariées aient fait suite à la maladrerie.

Le cartulaire de Rozoy conserve aussi mention de la charte dans laquelle Pierre de Courtenay, frère du Roi de France Louis VII, en 1179, au moment de partir en Terre Sainte d'où il ne devait pas revenir écrit : " Je donne à la même église de Rosoy et aux saintes moniales de Cloix le quart et la justice, c'est à dire tout ce que j'avais, dans la forêt de Saint Val (à Grandchamp) ".

Ce qui implique que, dans une première donation dont on n'a plus trace, il leur avait donné les trois quart de la terre de Saint Val, ne gardant que le quart de la surface et la justice de ce fief qu'il leur abandonne alors. Or Saint Val était l'emplacement de l'ancien prieuré de l'abbaye Sainte Colombe de Sens à Grandchamp. En ayant hérité comme Seigneur de Champignelles, Pierre de Courtenay, respectant la règle de l'inaliénabilité des biens de l'église restitue aux Bénédictines ce qui avait été aux bénédictins. Un peu plus tard une autre charte du cartulaire de Rozoy émanant en 1238 de Marguerite, abbesse de Rozoy, précise que les terres appartenant au prieuré de Cloix sont baillées à cens et autres charges ; il s'agit notamment de " notre terre de Flavigny, près de Charny " à comprendre Chauvigny, à Saint Martin Sur Ouanne, Chauvigny est l'ancien nom de la Grange Rouge, ce texte complétant ce qui a été dit plus haut des Viés voisins. L'abbesse précise qu'un certain nombre

d'arpents, calculée à la corde du roi (mesure d'arpentage) sont loués " aux hommes qui y résident " 12 deniers parisis et un certain nombre d'autres arpents 2 sols (soit 24 deniers) à payer à la prieuré de Cloie à la St Rémy (1 octobre), les terrages (paiements en nature) conduits à notre grange, et pour chaque hostise (= demeure) ils ont à payer de coutumes 2 bichets d'avoine à la mesure de Charny, un pain, une géline à Noël; le bail leur impose d'édifier une hostise (une nouvelle maison, signe de la croissance de la population) et de marnier chaque année un arpent.

Au total on voit donc que les bénédictines de Sainte Catherine de Cloie, sans être extraordinairement dotées, disposaient de biens non négligeables, signe que la communauté se maintenait en nombre et jouait incontestablement au Moyen-Age un rôle appréciable dans la vie de Marchais-Beton. Elles continuaient évidemment à percevoir des dons : ainsi par testament en 1276, Guillaume de Courtenay-Champignelles arrière petit-fils de Pierre de Courtenay précité, légua 5 sols à la maladrerie de Cloie. Il faut préciser que la lignée des Malicorne étant éteinte vers 1230, les Courtenay-Champignelles depuis le père de Guillaume étaient devenus Seigneurs de Malicorne et du même coup, de Marchais-Beton.

On voudrait bien sûr pouvoir dire davantage de Marchais-Beton proprement dit au Moyen-Age. Mais hors ce que dit de Cloie le cartulaire de Rozoy rien n'en parle avant la moitié du XIV^{ème} siècle. Il est cependant certain que le bourg (et sans doute bien des écarts) étaient nettement peuplés avant ce moment; peut-être même que le territoire communal n'a jamais été aussi peuplé qu'au début du XIV^{ème} siècle. Seul point certain toutefois en 1344 les revenus du prieuré de Clois s'élevaient à 50 livres, ceux de la cure de Marchais-Beton à 20 livres.

La guerre de Cent ans

Précédé localement par la Peste Noire (1349) dont on sait de façon certaine qu'elle a totalement désorganisé Douchy, et donc qu'elle n'a pas épargné Marchais-Beton, la guerre de Cent ans touche directement le voisinage immédiat de Marchais-Beton à la mi-décembre 1358 quand l'armée anglaise de Robin Canole venant de l'Est (de Sépeaux et Perreux) surprend la Motte de Malicorne. Il est d'ailleurs fort possible qu'à peine arrivé le chef anglais ait dévasté le plateau à l'ouest de l'Ouane, au Sud de la voie romaine, tant sur Saint Martin sur Ouane, que sur Malicorne et Marchais-Beton pour s'assurer contre toute réaction des garnisons françaises proche, de Charny, Douchy, Châteaurenard et Châtillon sur Loing. Mais ses soucis principaux étant de se garantir contre une intervention venant de Puisaye et de préparer une marche contre Auxerre, il semble qu'au moins une partie des habitants a eu le temps de s'enfuir.

On ne sait rien des années immédiatement précédentes sinon qu'en 1353, l'église avait été " réconciliée " par les autorités ecclésiastiques, signe que du sang y avait été versé. Le silence est le même pendant la présence anglaise alors qu'on sait qu'au moins une partie des habitants de Saint Martin sur Ouane et de Champignelles s'étaient enfui vers Douchy, sans doute en suivant le val du rû du Cuivre. C'est ce qui fait penser qu'il en a été de même du moins pour une partie des gens de Marchais-Beton dont les religieuses de Cloie. Mais la troupe anglaise est demeurée à Malicorne jusqu'au 1^o Mai 1359, ne cessant notamment d'exercer des opérations ponctuelles contre les châteaux voisins : le château qui deviendra Pense-Folie n'a certainement pas échappé à ce genre de raids, ni le bourg, l'incendie en cas d'abandon des lieux par les habitants étant la marque habituelle de l'intervention. Ce n'est certainement pas quand Canolle et ses hommes quittent Malicorne et marchent vers l'Ouest pour surprendre leurs adversaire le 1^o mai qu'ils annoncent leur démarche en allumant des feux à Marchais-Beton. C'était fait depuis longtemps, et le calme était revenu de ce côté trompant les gens de Saint Maurice, Aillant et Châtillon.

La tradition locale veut que pour surprendre Fontaine-Jean le 1^o mai Canolle ait contourné les bois entourant l'abbaye, ce qui est très vraisemblable, donc par le Chemin des Normands avant de se rabattre sur elle par la Grande Bardelière. Mais contrairement à ce qu'on ajoute souvent, il n'est pas sûr pour autant que les gens nommaient les routiers anglais " normands " et que l'origine de l'appellation du chemin proviennent de cette marche mémorable parce que destructrice. D'ailleurs une autre partie des Anglais progressant par le Grand Chemin, détruisit la Motte du Charme et Aillant, avant, jointe à la troupe ayant opéré à Fontaine-Jean, de prendre d'assaut Châtillon sur Loing le 2 Mai et de la réduire en cendres.

Le fait certain est qu'après ce passage Marchais-Beton reste plus de 10 ans aussi vide d'habitants qu'à ses origines, mais les renseignements, directs ou indirects, sont nettement plus nombreux qu'auparavant. L'église, sans doute, n'a pas été trop endommagée car début 1371, époque où le roi Charles V commence à reprendre le dessus sur les Anglais, le doyen de Courtenay considère la cure de Marchais-Beton comme simplement vacante, confiant la desserte de l'église au curé de Malicorne, ce qu'il n'aurait pas fait si l'édifice paroissial était hors d'état de servir. Le constat est d'autant plus assuré qu'au même moment il indique implicitement que la

population de Marchais-Beton est très faible numériquement et pauvre étant hors d'état d'acquitter la moindre taxe ecclésiastique. Dans ces conditions, il fallait donc que le lieu de culte soit au moins dans un état acceptable pour que malgré la pénurie de paroissiens il manifeste de la sorte la nécessité d'en assurer la desserte.

De plus dans les années immédiatement suivantes Marchais-Beton reçoit bien un curé à demeure (signe que le presbytère aussi est viable) car en 1377 il précise que la cure est vacante depuis un an, ce curé à demeure étant parti, et confie en conséquence la desserte de l'église de Marchais-Beton au curé de Chambeugle, nommé Robert. Peut-être cette sollicitude pour maintenir la fonction paroissiale malgré le petit nombre de paroissiens s'explique-t-elle aussi par le fait qu'on espérait alors un retour des religieuses de Cloie. Mais celles-ci ne reviendront pas, l'abbaye de Rozoy à Ervauville ayant été détruite et ne devant se reconstituer que sensiblement plus tard à Villechasson, sans pouvoir envoyer de moniales au prieuré de Cloie, peut-être touché sérieusement aussi mais sûrement désert, et qui va très longtemps rester abandonné.

Quand à l'éventualité de voir les religieuses revenir disparaît, l'autorité ecclésiastique ne considère plus Marchais-Beton que sous l'angle d'une paroisse dépeuplée, " de nulle valeur " quant aux ressources pour entretenir un curé à demeure comme il est dit en 1391, toujours vacante en 1392 où il est signalé que " le curé de Malicorne y va ". C'est d'ailleurs l'année où est mentionnée le décès de Déline, femme de Guillaume Delafontaine, les plus anciens habitants de la paroisse dont on ait le nom.

Nous n'avons aucun signe ensuite, alors que la guerre s'interrompt de 1380 à 1415 par des trêves qui se prolongent, d'une réanimation sérieuse de Marchais-Beton. Peu d'écarts semblent avoir été réoccupés et entretenus entre le passage de Canolle et la reprise ultérieure des combats, la voie romaine n'est plus un axe de circulation, les communications d'Ouest en Est s'établissant au profit de Champignelles par le Grand Chemin ou plus au Sud, les bois entre Marchais-Beton et Saint Maurice sur Aveyron reprennent de la vigueur et désormais distincte de la châtellenie de Champignelles toujours aux Courtenay, la seigneurie de Malicorne a de petits moyens.

Au surplus, nos sources étant insuffisantes pour connaître l'évolution des principaux fiefs et héritages, le sentiment prévaut d'un remaniement des mouvances féodales sachant que maints châteaux, comme celui qui prendra ultérieurement le nom de Pense-Folie sont détruits et pratiquement laissés tels quels. Cette estimation résulte notamment de la donation effectuée à une date indéterminée dans cette période 1380-1415, mais sans doute plus proche de 1410 que de 1380 par Colette Vaniart, veuve de Félisot Marchand, au profit des Célestins de Sens et conservée dans le cartulaire de ce couvent.

Il faut au préalable savoir que l'église des Célestins de Sens datait de 1373 et qu'évidemment l'admiration pour cet ordre contemplatif extrêmement sévère (les Célestins priaient régulièrement la nuit entière) et les donations en leur faveur datent principalement de la génération qui suivit la dédicace de l'église, souvent liées à l'apparement aux premiers membres locaux de cette congrégation et à la ferveur d'être inhumé dans cette église. Or Colette Vaniart, fille de Vaniart aîné, de Villeneuve le Roi (= Villeneuve sur Yonne), " pour l'amour et l'affection qu'elle porte envers leur église (église des Célestins) et parce que plusieurs parents et amis sont ensevelis dans leur église dont feu Etienne Vaniart, son frère, et frère Jean Vaniart, son neveu qui y était religieux " donne aux Célestins des biens situés à Charny, à Saint Martin sur Ouanne et à Marchais-Beton, ceci sans détail, groupement qui fait beaucoup penser à une autre énumération qui sera mentionnée ensuite et provenant du même cartulaire. Il est vraisemblable d'en déduire que ces Vaniart, incontestablement aisés, voire riches pour l'époque, étaient des Bourgeois qui avaient acquis une partie des droits sur des fiefs victimes de Canolle dont, à Marchais-Beton, celui nommé plus tard Pense-Folie, rattachés entre eux par acquisition (et de ce fait hors de la main des Courtenay-Champignelles et des Seigneurs de Malicorne). Autrement dit seule ou avec d'autres, cette famille bourgeoise faisait exploiter ces fiefs sans en relever le château et, par donation, faisait bénéficier les Célestins d'une fraction des revenus qu'elle en tirait. C'est tout ce que la prudence en histoire permet d'en déduire.

Mais en 1415 reprend la guerre anglaise, doublée de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, et de 1418 à 1437 les événements militaires ne cessent de se succéder à proximité, on peut tenir pour certain que la chevauchée du roi Henry V de Lancastre vers le 1^o Septembre 1421 qui pratique "la terre brûlée" à proximité (notamment à Melleroy et Fontenouilles) a pour conséquence, à Marchais-Beton comme dans les lieux du voisinage, une fuite des habitants qui cherchent un refuge durable derrière les murs des bourgs à rempart les plus proches (Charny, Champignelles et Châtillon notamment). Mais ceux qui ont choisi Charny subissent le sort de cette ville 6 fois prise et reprise de 1426 à 1437 dont ne resteront que des ruines et pratiquement pas d'habitants.

Par conséquent Marchais-Beton qui avait déjà très peu d'habitants en 1418 qui les voit s'enfuir en 1421 et abandonner fermes et cultures pendant 15 ans ou davantage, dont une fraction disparaît au cours des événements frappant Charny et dont une autre fraction ne reviendra jamais des autres lieux de refuge (défunts

par vieillesse, trop âgés refusant de revenir pour défricher, enfants formés aux habitudes des gros bourgs sans attirance vers Marchais-Beton ni vers l'agriculture a fortiori pour défricher, etc...), Marchais-Beton donc, sans avoir jamais été atteinte cette fois-ci par des événements militaires, est pratiquement un désert en 1437.

Elle va d'ailleurs le rester près de deux générations encore. Sans doute le doyen de Courtenay de 1438 à 1445 mentionne-t-il Marchais-Beton, mais uniquement dans son index paroissial potentiel, dans l'attente d'un rétablissement de l'ordre des choses antérieur, n'indiquant en face aucun revenu, aucun desservant (même d'une paroisse des environs), aucun acte paroissial. Mais à partir de 1446 jusqu'à 1470 incluses le nom même de Marchais-Beton disparaît de ses comptes. Bref Marchais-Beton manque de disparaître comme un territoire pratiquement vide et, en tout cas, insuffisamment habité pour renaître comme une entité villageoise et paroissiale distincte.

Un acte seulement nous révèle que le désert n'est pas total cependant. Le cartulaire des Célestins de Sens (en 1491 des Archives de l'Yonne) contient en effet un inventaire des biens de Pérette, veuve de Pierre Mylon, daté de 146. Ces biens sont les seigneuries d'Asnières sur Champignelles), de Marchais-Beton, de Saint Martin sur Ouanne et les forges de Donzy (à Saint Martin). Cette Pérette était-elle une Vaniart ou une héritière des Vaniart cités précédemment ? C'est fort probable, les Célestins ne faisant que conserver les pièces relatives aux biens les concernant sur lesquels des donations leurs donnaient des droits et revenus. Quant aux Mylon, on les rencontre alors comme bourgeois de Sens, ayant maison dans l'actuelle rue du Palais de Justice. Implicitement, malgré la pénible situation de Marchais-Beton, étaient donc connus les droits de propriété l'appellation seigneurie de Marchais-Beton concernant ce qui sera un peu après qualifié de Pense-Folie.

La Renaissance

A partir de 1471, Marchais-Beton paraît de nouveau dans les comptes des doyens de Courtenay, mais seulement comme " paroisse vacante " et ceci jusqu'en 1488. C'est cependant un progrès, cette réapparition indiquant qu'elle est désormais assez peuplée pour retrouver le rang d'annexe d'une paroisse voisine en attendant qu'une nouvelle croissance en fasse de nouveau une paroisse de plein exercice. Ceci implique que depuis 1465 environ Marchais-Beton reçoit des immigrants venus de provinces diverses qui renforcent son peuplement.

Ces nouveaux venus donnent leurs noms aux écarts abandonnés depuis longtemps qu'ils reconstruisent, défrichent et cultivent : ainsi les Bertrand (Les Ferrandières), les Chevalier (La Chevalerie), les Perrand (La Perranderie), les Frelaut (c'est à dire les joyeux compagnons) (Les Frelats), les Grossier (La Grosserie), les Lemaryé (Les Mariées), les Pollet (Les Poulets), les Rechane (c'est à dire ceux qui braient comme des ânes) (on leur doit les Rechênes et La Rechênerie), les Rousseau (Les Rousseaux). Frelaut et Pollet semblent venir de la Puisaye.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'en 1481 les Célestins de Sens, ayant les droits des Vaniart et des Mylon baillent contre 4 livres de rente la Seigneurie de Marchais-Beton mouvant du fief de Pensefolie - dont c'est la première mention écrite- à Boniface d'Aulnoy, Seigneur de Villeneuve la Guyard (près de Pont sur Yonne). A l'évidence ce sont donc les Célestins de Sens ou leurs mandataires qui, après avoir regroupé les droits sur l'ancien château de Marchais-Beton, ont fait relever la basse-cour du château détruit en 1359, située à l'Est de ses ruines, et y ont fait édifier une métairie et une grande grange, auxquelles est donné le nom de Pancefollye comme on écrit initialement, c'est à dire le bois (follye = feuillée) nourricière (pance = panicière, fournisseuse de pain) par allusion aux grands bois voisins, ceci peu avant 1481.

Mais quand il s'agit de reconstruire la haute cour, autrement dit le château lui-même, les Célestins estiment que l'affaire n'est pas de leur ressort. Ils afferment donc les lieux à un seigneur de leurs connaissances - le Seigneur de Villeneuve la Guyard- l'estimant plus à même qu'eux de mener l'entreprise à bien, ce qui fera du nouveau château la résidence de leur fermier et lui réservant à l'avance le titre de Seigneur de Marchais-Beton. Ainsi restent-ils un peu artificiellement suzerain de l'éventuel châtelain en n'exigeant de lui qu'une rente relativement modeste.

Nous savons de la sorte qui a reconstruit le château de Marchais-Beton qui va prendre désormais le nom de Pensefolie. Prévoyants, les Célestins avaient sûrement choisi en Boniface d'Aulnoy un homme relativement jeune pour mener à bien l'entreprise, et il est probable qu'il réalisa la reconstruction dans la quinzaine d'années qui suivit. On sait que ce nouveau château conservant les fossés de l'ancien édifice comprenait un grand corps de logis situé à l'Ouest avec une grande galerie attenante côté cour, le tout lié à un autre corps de logis plus modeste ou pavillon formant angle droit avec le précédent et situé au sud. Une tour carrée était au long de la salle du grand corps de logis et l'escalier à vis dans une galerie au bout de cette salle. Sur un troisième côté de la haute cour on trouvait granges, écuries et étable. Le portail de la maison seigneuriale, couvert d'ardoise avec

four, étant précédé d'un pont dormant attenant précédé du pont levis le tout " du côté devers Marchais-Beton ". Tel demeura le château de Pensefolie jusqu'au début du XIX^{ème} siècle où il fut démoli.

Simultanément à cette reconstruction, Marchais-Beton redevient pleinement paroisse avec curé résidentiel. Il se trouve que nous connaissons les quatre premiers titulaires : Jean Moreau intronisé en 1489 qui permute de paroisse en 1495 avec Pierre Delacroix (venant d'un Villers indéfini), remplacé à son tour en 1501 par Guillaume Compaing qui permute également en 1505 avec Jean Amyot (venant de Fontenouilles). Ce sont les plus anciens curés de Marchais-Beton dont on conserve les noms. Le rétablissement d'un curé résidentiel suppose d'une part des revenus suffisants de la part des paroissiens pour l'entretenir, d'autre part, suivant les habitudes de l'époque, une population dépassant sensiblement la centaine d'habitants. Un acte de Jean Vioreau de 1494 mentionne d'ailleurs un leg testamentaire fait à la paroisse par un de ses habitants aisés, Jean Henriat.

L'époque est d'ailleurs heureuse et la main d'œuvre en petit nombre imposant ses conditions lors de la passation des baux et l'absence prolongée de disette et de peste multipliant les familles aux enfants nombreux dépassant leur majorité. Signe d'un renouveau véritable, on pense même rétablir le prieuré de Cloie et le cartulaire de Rozoy garde même l'acte de Jeanne de Mores ou Morez, abbesse de Rozoy à Villechasson, du 8 mars 1493 faisant collation du prieuré de Cleaux (Cloie) à sœur Guillemette d'Egreville, religieuse professe de Rozoy. Les locaux étaient-ils irréparables sans de grosses dépenses ou n'y eut-il pas assez de vocations pour le remplir ? Sa chapelle Sainte Catherine fut bien reconstruite ainsi que quelques locaux qui gardèrent pendant encore 160 ans le nom de prieuré, mais la communauté, si elle se reconstitua vraiment, fut toujours réduite à 2 ou 3 sœurs au plus pendant une soixantaine d'années.

Un acte du 30 juillet 1513 retranscrit par du Bouchet en 1661 dans son gros ouvrage sur les Courtenay est celui qui indirectement précise le mieux où pouvait se situer le prieuré de Cloie. Il s'agit du partage entre Mathurin Thomas, laboureur de Marchais-Beton, et Martin Thymon, tanneur, natif de Villeperdue en Touraine, des biens qu'ils ont hérité aux " Pollets (= Poulets) et à Cloyes (= Cloie) " de Christophe Fillon, l'acte étant passé devant notaire à Saint Maurice sur Aveyron, en présence comme témoins de Jean Henriat, arpenteur, de Denis Drynes et de Louis Henriat (ces Henriat étant de Marchais-Beton comme on vient de le voir).

Pour simplifier nous en retenons les quelques désignations suivantes concernant la part de Thymon (celle de Thomas étant juxtaposée), les indications de tenants étant fort sobres :

- un arpent à Cloyes, tenant à Jeanne Henriat et à Guillaume Henriat,
- un demi-arpent aux Pollets, tenant à Jeanne Henriat et à Louis Henriat,
- un arpent et demi à Cloyes,
- un arpent à Cloyes, tenant aux vignes de Jean Lemaryé,
- quatre terres aux Pollets dont une en pré,
- les bâtiments des deux héritiers se trouvent à Cloyes.

Bien sûr ce n'est pas un élément de détermination aussi précis qu'on le souhaiterait; pas une seule fois il n'est fait allusion au prieuré de Cloie, à sa chapelle. Mais les voisinages, même approximatifs, sont clairs suggérant que les Poulets sont alors le domaine des Henriat que la maladrerie disparue est aux Lemaryé (origine des Mariées), et par suite que ce qui est alors nommé Cloyes ne peut s'identifier qu'à La Bruyère ou, sinon, à un site presque symétrique de l'autre côté du rû du Cuivre, proche du bois de Cloie, très près à la fois, des Mariées et des Poulets. Sans doute ce Fillon défunt était-il le fermier du prieuré.

Le peuplement ne cesse de se renforcer : Boniface d'Aulnoy introduit en 1507 dans ses terres la famille Alixant (forme médiévale d'Alexandre), originaire de Fontenouilles, point de départ de la Cour Alexandre. Du temps de son fils, Jacques d'Aulnay où le fief de Pense-Folie, et par suite Marchais-Beton est incontestablement rattache à la châtelainie de Charny, dans les années légèrement postérieures à 1519, un véritable lotissement de fermes nouvelles est créé à l'Est de Marchais-Beton sur le dernier espace resté inoccupé depuis le passage de Robin Canolle, 160 ans auparavant : ainsi naissent Belle Cour, La Cour de France, La cour Royale et La Cour Impériale (cette dernière faisant allusion à Charles-Quint car, avant lui, personne ne se souciait de l'empire romain-germanique au cœur du pays). De même à l'Ouest sur Saint Maurice sur Aveyron le secteur bûcheron de La Grande Breuille voit multiplier ses habitations longtemps restées élémentaires) si bien qu'il arrivera ultérieurement que ce quartier de La Grande Breuille sera parfois aussi peuplé que le bourg de Marchais-Beton. Au tiers du XVI^{ème} siècle la paroisse de Marchais-Beton se rend en corps, annuellement, aux sanctuaires et lieux de pèlerinage environnants : Fontaine-Jean bien sûr mais aussi aux Echarlis, aux fêtes de Sainte Colombe à Champignelles, de Saint Vrain à Fontenouilles, de Saint Pavace à Châteaurenard, de la Bonne Fontaine à Champcevais. Réciproquement on vient à Sainte Catherine de Cloie (auprès duquel se trouvaient quantité de croix de chemin) et surtout à la foire dite le Rapport de Marchais-Beton le 24 juin qui resta animé jusqu'à la veille de la Révolution.

C'est l'époque de Jacques d'Aulnoy, Seigneur de Villeneuve la Guyard et de Pensefolie, suivant ses propres

termes, " toute sa jeunesse employé en pays étranger au service du Roy " François 1^o comme il l'écrira en 1572. On ne sait en quels pays il fût en mission pour le souverain, mais sans doute entra-t-il tôt en relation, avec Jean du Bellay, diplomate éminent employé par François 1^o, car son jeune frère, Charles d'Aulnoy, épousa la sœur de ce dernier, Louise du Bellay, et peut-être, vers la fin du règne de François 1^o (mort le 31 mars 1547), suivit-il à Rome Jean du Bellay, devenu cardinal. Notons ici que Jean et Louise du Bellay étaient cousins du poète Joachim du Bellay : c'est dire comme la famille seigneuriale de Marchais-Beton était proche des milieux moteurs de la Renaissance en France.

Outre la croissance de la population et l'animation de Marchais-Beton dont nous avons fait état, du temps de Jacques d'Aulnoy les activités se multiplient. Sans doute a disparu depuis longtemps celle du fer dont un ferrier rappelle l'existence, mais on se livre à la pisciculture sur le cours du rû du Cuivre à l'Anguillerie, dernier survivant de la série d'étangs échelonné jadis le long de son cours et dans l'étang de Pense-Folie. C'est aussi le moment où Marchais-Beton devient un " pays de carrières " réputation qui sera durable. Le dossier de Pensefolie conservé à la Bibliothèque Nationale présente une série d'actes d'achat de bois et de terres effectués à partir de 1528 par Jean Bouin, riche bourgeois de Paris, et poursuivis jusqu'en 1565 par sa veuve et ses enfants. C'est l'origine du bois et de l'étang de Bouins. Voulaient-ils former ainsi peu à peu un domaine ? Était-ce une manière de prendre des gages si Jacques d'Aulnoy était endetté à leur égard ? Ou Jacques Bouin se préparait-il à mener une exploitation forestière, le bois étant conduit au port des Salles, sur le Loing, à Montcresson pour flotter jusqu'à Paris ? Ajoutons enfin que Jacques d'Aulnoy fit construire au point le plus élevé tout proche de la basse-cour de Pense-Folie un moulin à vent, signe d'une consommation plus grande de céréales panifiables. En 1552 Catherine de Brabant, fille de Jean de Brabant et de Julienne d'Aulnoy, cette dernière fille elle-même de Charles d'Aulnoy et de Louise du Bellay, épouse Christophe de Tenance, famille originaire de Thonnance les Moulins à Poissons (Haute-Marne). Jacques d'Aulnoy, déjà d'un certain âge, n'ayant pas d'enfant, fait en même temps donation de tous ses biens à Christophe de Tenance en considération de son mariage avec sa petite-nièce, se réservant toutefois l'usufruit sa vie durant. Or Jacques d'Aulnoy va survivre encore longtemps : il était encore vivant en 1578. C'est le temps où la riche et longue succession du cardinal du Bellay le fera " tomber en grande involution de procès ", suivant ses propres termes, ce qui ne l'empêchera pas de vivre à Pense-Folie et d'y avoir une Bibliothèque composée notamment de " grande quantité de livres singuliers en toutes langues et sciences ", à lui échus " par donation de feu Guillaume du Bellay, seigneur de Langeais et lieutenant général pour le Roy en Piémont ". Guillaume du Bellay, mort en 1543, était le frère du cardinal Jean et de Louise du Bellay. Jacques d'Aulnoy l'avait-il suivi dans ses campagnes italiennes ? Toujours est-il que voilà Marchais-Beton, par le truchement de son seigneur de Pense-Folie promu, de façon quelque peu inattendue, en succursale rurale de l'humanisme renaissant...

L'époque des Tenance : des guerres de Religion à 1708

Au moment où débutent les guerres de Religion, les d'Aulnoy sont ouvertement catholiques et la population de Marchais-Beton également. On pourrait craindre le voisinage de l'amiral de Coligny et, de fait, pendant la première guerre (avril 1562-mars 1563) une troupe huguenote détruit l'abbaye de Fontaine-Jean et s'y conduit fort cruellement. Mais Coligny a de l'estime pour Jacques d'Aulnoy, suite semble-t-il, à leur participation commune, une vingtaine d'années auparavant, aux affaires de Piémont. De la sorte l'église n'est pas victime comme tant d'autres des raids anarchiques des commandos protestants qui parcourent alors les campagnes et garde intacts son abside en cul de four ainsi que ses baies et portes ogivales du XIII^o siècle ou de la restauration opérée après le passage de Robin Canolle.

Toutefois la situation peut se dégrader. En effet, Jacques d'Aulnoy n'est plus qu'usufruitier de Pense-Folie, le titulaire juridiquement étant depuis 1552 Christophe de Saucières de Tenance, né vers 1518, par conséquent contemporain de Coligny, seigneur de Tenance, Villiers et Vezaigne sur Marne, fiefs situés dans la principauté de Joinville (Haute-Marne) appartenant à la famille de Guise, adversaire résolue des Coligny. Or, en vassal discipliné des Guise, Christophe de Tenance, comme on le qualifie le plus souvent, restera toujours attaché fermement à la cause catholique. Néanmoins en 1564 (suite sans doute à des services rendus précédemment) il est gentilhomme de la chambre du roi.

Les dangers ne peuvent intervenir qu'après la trêve de mars 1563 à septembre 1567 quand, par l'attaque surprise et simultanée d'une centaine de villes le 29 septembre, les Protestants déclenchent la deuxième guerre qui dure 6 mois. Mais cette fois ils ont trop à faire pour s'occuper de villages comme Marchais-Beton et sont rapidement vaincus à Saint Denis le 11 novembre 1567. Christophe de Tenance y prend part, étant même fait prisonnier au cours de cette bataille : on le sait car le 18 janvier 1568 d'Andelot, frère de Coligny et un des principaux chefs huguenots, lui donne un passeport parce que, dit-il, " ayant été fait prisonnier en cette armée par le capitaine

Romegon, il lui a payé entièrement sa rançon " .

La troisième guerre suit rapidement la précédente d'août 1568 à juillet 1570. Cette fois les Protestants sont nettement sur la défensive, surtout au Nord de la Loire. C'est le moment où Christophe de Tenance est nommé chevalier de l'ordre de Saint Michel (6 octobre 1568). Mais des groupes, mi-huguenots, mi-bandits, sèment la terreur en Auxerrois par des raids à partir de quelques places : Noyers, Vézelay, La Charité. Le roi Charles IX nomme en août 1569 Sansac lieutenant général au pays auxerrois pour les combattre et écrit le 24 septembre à Christophe de Tenance : " Monsieur de Tenance : Étant du pays comme vous êtes, vous me pourrez être aussi utile par delà (= en Auxerrois) que vous seriez en mon camp. J'ai voulu vous faire ce mot pour que vous demeuriez auprès du sieur de Sansac pour me faire près de lui le même service que vous m'eussiez fait en mon camp " .

Et de fait il participe à la prise de Noyers, puis au vain siège de Vézelay d'octobre 1569 à janvier 1570. Les troupes étant licenciées, Christophe de Tenance se retire alors à Pense-Folie, ne participant pas à la suite de la guerre dont la fin se montre plus favorable à Coligny. Devant ce danger nouveau, n'étant plus combattant, il craint pour la sécurité de ses domaines en Champagne et demande à Coligny une sauvegarde pour eux, ce que le chef protestant lui accorde, mais seulement le 25 août 1570, un mois après la fin de la guerre " pour les maisons de Villiers et Tenance qui lui appartiennent " .

Après un nouveau temps de paix auquel met fin la Saint Barthélemy (24 août 1572), époque où Jacques d'Aulnay quitte Pense-Folie pour Villeneuve la Guyard, débute la quatrième guerre. Christophe de Tenance installé alors en maître à Pense-Folie en aménage l'intérieur à sa convenance, mais étant obligé de circuler de Gâtinais en Champagne en ce temps troublé, obtient de Charles IX le 3 janvier 1573 un passeport " pour aller et venir avec 12 de ses gens à cheval portant hacquebutes (= arquebuses) et pistolets " , ce qui en dit long sur l'insécurité du moment. Il fait d'ailleurs enregistrer ce passeport aux bailliages de Chaumont et Châtillon sur Seine en avril suivant, signe qu'il circula bien effectivement dans cet équipage guerrier.

Mais le 30 mai 1574, la quatrième guerre étant close, Charles IX meurt. Et aussitôt la nouvelle parvenue à Joinville où réside le duc Henri de Guise, celui-ci lui écrit, comme à un vassal, pour l'exhorter à bien servir le nouveau souverain, Henri III, alors roi de Pologne, le 1^o juin : " Monsieur de Tenance; ayant entendu les piteuses nouvelles qui me sont arrivées de la mort du Roy, notre bon seigneur et maître, je vous en ai incontinent voulu avertir et (vous) prier que, comme vous avez été bon et fidèle sujet et serviteur de Sa Majesté, vous vouliez continuer à l'endroit du Roy de Pologne, son frère succédant en son lieu. Vous verrez le temps où nous sommes et quel besoin il est que tous les gens de bien mettent la main à la conservation de l'état de ce Royaume. En quoi je m'assure (= je suis sûr) que vous ne voudrez rien épargner de ce qui est de votre puissance, comme aussi je n'oublierai pas de ramentevoir (= remettre en mémoire) vos bons services en temps et lieu (utiles) " .

Cependant son épouse, Catherine de Brabant était morte après lui avoir donné un fils, Benjamin, baron de Tenance et maître de camp d'infanterie, qui sera l'auteur d'une branche éteinte à la fin du XVII^o siècle, et quatre filles (dont deux religieuses), enfants qui se partagèrent ensuite les terres appartenant à leur père en Champagne. Tandis qu'Henri III mettait tout l'été à revenir de Cracovie à Lyon, Christophe de Tenance conclut le 18 août un second mariage avec Louise de Vieilchastel, fille de Pierre de Vieilchastel, seigneur de Vertilly près de Sens, alliance qui fut un véritable renouveau pour les Tenance.

Le contrat de mariage passé à Asnières (Champignelles) par Esme Bon, notaire à Champignelles, mérite d'être cité "Christophe de Tenance, seigneur de Villiers sur Suize, Villiers sur Marne, Pancefollye et Marches-Beton, et Poessou, chevalier de l'ordre de la Majesté du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 300 arquebusiers à cheval, demeurant au dit Villiers sur Suize, accompagné de Jean de Brunay, son neveu, seigneur de La Chappelle, capitaine de gens de pied pour le service du Roy, d'une part, et Louise de Vieilchastel, veuve de défunt Jean du Plessis, seigneur d'Asnières et La Grange Rouge, demeurant à Asnières, accompagnée de Charles du Plessis, seigneur de Perrigny, Haultefeuille, Montcorbon, Malicorne et La Cour Alexandre, gentilhomme de la chambre du Roy, son beau-frère, demeurant au dit lieu de Haultefeuille, François de Piedefer, seigneur du Bois de Larestz, Gaucher Raguier, seigneur de Bouilly, ses neveux et demoiselle Claude d'Etampes, femme du dit seigneur de Perrigny, d'autre part, lesquels se sont promis par ces présentes prendre et avoir l'un l'autre par foy et loyauté de mariage.etc... " .

Tenance donne en douaire à son épouse la maison seigneuriale de Villiers sur Suize et 500 livres tournois de rente annuelle, et celle-ci fait renonciation au douaire coutumier convenu à son mariage avec Jean du Plessis, le remettant à ses 5 enfants : Nicolas, Guillaume, Anne, Claude et Catherine, ses enfants et du dit défunt.

Le renouveau est d'abord familial : les époux auront quatre enfants. On a un papier de la main de Christophe de Tenance titré " Ce sont les âges des enfans de Monsieur de Tenance " où il énumère :

- Melchior (une fille) née le 3 juin 1575, lendemain de la Fête-Dieu, " demy heure après mynuict au dernier

quartier et ne restait de la lune que 5 jours ", le parrain en est Charles de Crèvecoeur, seigneur de la Mothe aux Aulnais, la marraine Madame de Tannerre qui lui a donné le nom (Melchior) et Jeanne de Salins, femme de Guillaume Le Roy, seigneur de La Grange aux Roys;

- François né le 1^o février 1577 a eu pour parrains François Raguier, baron de Migennes, et Monsieur de La Bruyère, pour marraine Mademoiselle Suzanne de Courtenay (fille de François de Courtenay-Bléneau)

- Pierre né le 3 novembre 1578 a eu pour parrains l'Abbé de Fontaine-Jean, Pierre de Plainpiedz et Claude de Brachet, seigneur de Villars (à Champignelles), pour marraine Claude d'Etampes, femme de Charles du Plessis, seigneur de Perrigny et Haute-Feuille;

- le dernier Gaspard, né le 31 octobre 1580, 5 ou 6 heures après mynuyc; les parrains : Monsieur de Belain qui lui a donné le nom et Monsieur de Courtenay (sans doute Bléneau); la marraine demoiselle Françoise du Plessis, fille de Monsieur de Perrigny.

" Ces enfans ont tous esté batizé en l'esglize de Marchébeton appartenant aux diz seigneur de Tenance. Espérance en Dieu ".

Christophe de Tenance étant capitaine de 300 arquebusiers, on voit qu'Henri de Guise avait effectivement parlé en sa faveur en haut lieu. Mais ce ne fut pas la seule promotion sa seconde épouse apportait en effet à Christophe de Tenance les seigneuries proches d'Asnières et de La Grange Rouge, et celle de Vertilly près de Sens : sa situation locale devenait plus importante, d'autant que Jacques d'Aulnoy ayant manifesté en 1578 son désir de revenir à Pense-Folie, n'insista pas voyant une partie des meubles les plus précieux emmenés à Asnières où les époux résidaient de préférence.

Mieux encore ; tandis que la cinquième, puis, sixième guerre avaient lieu au loin, Christophe de Tenance put acheter de Charles de Rambures en 1582 la baronnie de Champignelles et c'est ainsi que pendant 61 ans, contre toute attente, ce furent les modestes seigneurs de Marchais-Beton qui s'imposèrent à la ville voisine. Il est évident que son remariage avec l'héritière d'Asnières et son installation en ce lieu avaient été les étapes préparant cette promotion. Du coup Christophe de Tenance devenait un des nobles les plus en vue entre Gâtinais et Puisaye. Il faut croire qu'il avait des ressources car l'acquisition d'une baronnie avec ville de foire réputée exigeait des moyens, or il ne semble pas en avoir souffert par la suite, ce qui suggère que Marchais-Beton qu'il avait su préserver des combats vécut aussi mieux que d'autres paroisses cette période difficile.

A deux reprises en 1586 et en 1588, à l'époque de la Septième guerre, il obtint des déclarations du roi Henri III, affirmant qu'étant gentilhomme ordinaire de sa chambre, il était pour cette raison et en considération de ses services sous la protection et la sauvegarde spéciale du Souverain. Cette charge exigea donc de sa part sa présence un trimestre par an au moins dans la Maison du roi jusqu'à 70 ans.

Après l'assassinat d'Henri III (mort le 1^o août 1589), il se retira définitivement sur ses terres. Quand en 1594 il fut convoqué pour servir à l'arrière-ban du bailliage de Sens, il fit déclarer par son procureur que son grand-âge, plus de 76 ans, et sa caducité le mettaient dans l'impossibilité de porter les armes comme l'enregistra le 7 juin 1595 le lieutenant du bailliage qui ajoute avoir aussi reçu un certificat d'Edme Michard, 25 ans, curé de Champignelles, attestant que M. de Tenance " ne peut monter, à cheval, qu'il a été contraint à un voyage qu'il fit dernièrement en Bourgogne de se faire mener en charrette et que deux de ses enfants sont au service de Sa Majesté sous les ordres du sieur de Champlivault ".

De fait une note au bas d'un contrat indique qu'il mourut le 25 septembre 1595 alors que finissaient les guerres de Religion qui ont donc épargné Marchais-Beton. Nous nous sommes arrêtés sur son cas car c'est le premier habitant de Marchais-Beton dont on puisse retracer la carrière et qu'il n'est pas indifférent de savoir quelques épisodes du château disparu de Pense-Folie. A noter, pour souligner la pérennité et la complexité des droits féodaux, qu'en dépit de sa qualité de baron de Champignelles encore en 1591 Christophe de Tenance avait payé les 4 livres de rente aux Célestins comme leur vassal en tant que seigneur de Marchais-Beton...

Le fils aîné de Christophe, François, écuyer de la Petite Ecurie du roi, eut la baronnie de Champignelles, épousa Louise d'Orléans, fille de Louis d'Orléans, seigneur de Rère et gouverneur de Villeneuve le Roi, veuve de Gaspard de Courtenay, seigneur de Bléneau, le 2 avril 1616. Ils n'eurent qu'une fille, Marie de Tenance qui, par mariage, le 1^o janvier 1643 avec Charles de Rogres, seigneur de Langlée et de Bois le Roi (près de Montargis), transmit aux Rogres la baronnie de Champignelles.

Pendant ce temps Pense-Folie fut un temps aux mains de la fille aînée, Melchior, jusqu'à son mariage avec Jean du Prat, seigneur de Breugnat, à la suite duquel un partage intervenu le 11 septembre 1607 réserva les titres de Pense-Folie et de Marchais-Beton et l'essentiel du château de Pense-Polie au troisième des enfants, Pierre de Tenance. Celui-ci épousa en 1613 Anne de Choiseul de Travès, alliance qui, par la suite assura des protections à ceux des Tenance qui suivirent la carrière des armes. Cinq ans plus tard il acquit le petit fief voisin de La Cour-Alexandre. Les deux époux eurent 4 enfants : François, Philippe, Edmée et Anne. De ce temps on ne peut mentionner comme évènement que la révolte des Grands pendant la minorité de Louis XIII en 1615 où coup sur

coup passèrent de Charny à Briare l'armée de Condé poursuivie par celle de Bois-Dauphin au service du roi, apeurant le voisinage.

Pierre de Tenance mourut en 1638 ou peu avant, suivi de près dans la tombe par son épouse en juillet 1638. D'où réunion d'un conseil de famille le 15 juillet 1638 devant Edme Guimond, prévôt et juge de Pense-Folie et Marchais-Beton, en présence notamment de François de Tenance, baron de Champignelles, oncle des enfants, de Melchior de Tenance veuve, tante des enfants, de François de Tenance, héritier de Pensefolie et de la Cour Alexandre aîné des enfants et de Charles de L'Enferna, seigneur de La Jacqueminière (à Courtenay) et d'Asnières. Suivit un inventaire des meubles énumérant à Pense-Folie de beaux meubles en vieux chêne et en poirier, beaucoup d'argenterie aussi (d'autres matières étant maintenant substituées à l'argent) et de lingerie de toile du pays, mais très peu d'objets en verre (on buvait dans des gobelets d'argent ou d'étain) et de couverts. Le seigneur de Pense-Folie qui avait des vignes auprès du château avait une grande provision de vin conservé dans des fûts.

Au décès de Pierre, son fils aîné François II de Tenance était depuis 1635 capitaine au régiment de Langeron avant de passer en 1640 au régiment de la Marine où son jeune frère Philippe était enseigne dans sa compagnie. Ce dernier se maria et s'établit à Fulvy, en Tonnerrois. C'est, peu à peu, l'orientation que devait prendre la famille.

François II de Tenance épousa le 23 mars 1642 à Saint Maurice-Thizouailles Marie du Ruel, fille du châtelain de ce village et de Germain de Douhault, soeur du seigneur d'Aignay le Duc (Côte d'Or). Il était notamment assisté d'Auguste de Cullon, seigneur de Serry sur Yonne (près de Vermenton) et de Donzy, son cousin, et elle de François de Douhault, son cousin germain, demeurant à Donzy. La mère de la future lui promettait 15.000 livres et le futur, si elle survivait 1.500 livres, un carrosse et quatre chevaux.

Tant que cette alliance dura, jusqu'en 1652, la vie à Pense-Folie se poursuivit normalement. Le 14 mars 1650 le duc de Vendôme donna au baron de Tenance (François II étant le premier à prendre ce titre) un passeport pour voyager librement en Bourgogne et aller à Seurre avec 4 hommes à cheval, le trompette du duc qui les conduit et 2 hommes à pied : en effet Condé, jusque là gouverneur de la Bourgogne, en révolte contre le roi, vient d'être arrêté et remplacé par Vendôme, et l'agitation est grande sur les rives de la Saône où se trouve Seurre. Peu après un différend éclate entre François II et Gaspard-Robert de Courtenay, jeune fils (20 ans) de Gaspard II de Courtenay, seigneur de Bléneau. Aussitôt, le 14 juillet 1650 Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII, écrit à " Monsieur le baron de Tenance " pour lui témoigner le soin que je veux prendre de vous faire mettre d'accord et qu'à cet effet vous vous rendiez près de moi sitôt que vous aurez reçu cette lettre, m'assurant que vous ne vous demanderez rien l'un de l'autre comme je vous l'ordonne expressément. Votre bien bon ami ".

Mais survient l'année 1652, une des plus mauvaises du siècle, doublée des opérations à proximité de la guerre civile de la Fronde. On sait que dans la quinzaine suivant son échec à la bataille dite de Bléneau, le 7 avril 1652, l'armée frondeuse pour moitié composée de mercenaires allemands et débandée, pille et traite odieusement la région châillonnaise, Aillant et Le Charme compris. Marchais-Beton a sûrement évité de peu le même sort. C'est alors que meurt Marie de Bruel, ne laissant à François de Tenance qu'une fille, Marie, qui épousa Jean de La Roche-Loudun, seigneur de Mocques en Nivernais. Suit un nouvel inventaire qui fait apparaître un progrès sensible en matière de couverts, puis un nouveau conseil de famille le 5 décembre 1653 devant Jean Chantoiseau, prévôt et juge ordinaire de Pense-Folie et de Marchais-Beton, avec les du Ruel, Charles Rogres, Charles de Lenfermat, François II de Tenance et Philippe, son frère.

François II, assisté de Pierre de Giverlay, seigneur de Chêtres (à Chamcevrais), son cousin, et de Charles de Lenfermat, se remaria le 19 Janvier 1654 à Marthe de La Motte, veuve du seigneur de Serrigny (près de Tonnerre) qu'assistait Marthe de Humes, veuve de François du Pé, seigneur de Louesme et Vézines, sa tante, François II était un des habitués de Saint Fargeau quand la Grande Mademoiselle, cousine de Louis XIV, y résida et le 5 mai 1654 elle renonça aux droits seigneuriaux de quint et requint qu'elle devait percevoir sur un rachat effectué sur les héritiers de Mme du Prat, tante de François II. Mais ce mariage lui fit abandonner Pense-Folie pour Serrigny, étant admis dans la Chambre de la Noblesse de Bourgogne dès 1656 ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir Les Herbes Blanches en 1662.

Ses embarras pécuniaires commencent alors, si bien que son épouse obtient en 1674 la séparation de biens, Pense-Folie était couverte de dettes à son décès en 1683. De son second mariage il laissait 3 enfants : Edme l'héritier, Jeanne-Françoise épouse de Philippe de Villereau, seigneur de Launay à Douchy et Louise, dominicaine à Montargis.

De son temps sont mentionnés La Bricqueterie (1645) disparue depuis, puis Les Bridelles (= ouvriers bourreliers), La Canesterie (= marchands de corbeilles), La Tuilerie et Reulcheau devenu Reuillebeau. Marchais-Beton a encore des vignes, reçoit ses premiers coqs d'Inde, a des marchands (en 1645 un nommé Fiacre Betton !) surtout de bois expédiant par le canal de Briare (serait-ce par le Chemin des Normands ?).

Les rapports avec Fontaine-Jean sont limités, mais le prieuré de Cloie est encore cité en 1659 comme entité relevant de la justice de Châteaurenard. Et on a une nouvelle liste de curés de Marchais-Beton : Michel Pasquier dans la période 1670-1672 (après avoir été au Charme en 1649-1652 et en 1655-1660), Boutilier en 1679 et Claude Berthon en 1682-1685.

Nous arrivons ainsi à la période du dernier Tenance seigneur de Marchais-Beton et à la fin de Pense-Folie comme résidence seigneuriale. Né en 1654, Edme de Tenance, d'abord lieutenant de cavalerie, puis aide de camp du maréchal de Choiseul, son parent, épousa le 20 mai 1681 Isabelle Fauvelet du Toc, fille du secrétaire des finances du duc d'Orléans auteur d'une " Histoire des Secrétaires d'Etat ", riche mariage conclu par les soins de la maison de Choiseul : la dot était de 30.000 livres bien nécessaires au futur pour faire face aux dettes de son propre héritage.

Malgré les prétentions de Germain Texier, seigneur d'Hautefeuille, vassal de Pense-Folie (il avait fourni aveu et dénombrement d'Hautefeuille à François II de Tenance le 4 décembre 1668), dont le fils se disait sans droit marquis de Hautefeuille, qui avait acquit la châellenie de Charny et obtenu du roi son union avec Hautefeuille sous le titre de comté d'Hautefeuille, Edme de Tenance obtint que Texier reconnut devant le Parlement qu'Hautefeuille devait continuer à relever de Pense-Folie (1689-1690). Mais son long procès avec de Villemort, seigneur du Parc, un voisin, contribua à l'éloigner de Pense-Folie et à le tourner vers le château de Serrigny qu'il faisait reconstruire. Début 1694 il siégeait aux États de Bourgogne.

On le retrouve ensuite aide de camp du maréchal Claude de Choiseul pendant les campagnes de 1695 et 1696 sur le Rhin, puis faisant enregistrer ses armoiries " De gueules au lion d'or, couronné de même " et se faisant maintenir en 1702 dans sa qualité de noble par l'intendant de Paris. A son décès à Pense-Folie le 21 mars 1708, de ses 7 enfants n'en survivaient que 4 dont 3 mineurs. L'inventaire dressé montre que Pense-Folie était presque démeublé au profit du château de Serrigny. Aussi après la réunion du conseil de famille pour la tutelle des mineurs le 7 juillet 1708 le château de Pense-Folie fut-il vendu aux Rogres de Champignelles qui ne le considèrent plus que comme une grosse ferme de rapport.

Quelques observations sur les XVIIIème et XIXème siècles



Sans avoir vu les registres paroissiaux, les registres d'état civil et les registres des délibérations, il est difficile d'avoir une vue très précise de Marchais-Beton dans les siècles relativement récents. Cependant les signes annonciateurs d'une vie ralentie sont là dès le début du XVIIIème siècle. En 1695, la chapelle Sainte Catherine de Cloie est dite " en ruines", le village est fortement dépeuplé lors des très mauvaises années 1693-1695 puis 1709-1710 et quelques autres autour de 1720, enfin le terme de Pense-Folie comme château découronne la paroisse de son élément le plus distinctif. Il faut ajouter que la route de Malicorne à Châtillon est mauvaise, celle allant à Châteaurenard et Montargis étant meilleure. On reste lié à Champignelles beaucoup plus qu'à Charny, petite et incendiée complètement en 1708.

Pour tous Marchais-Beton n'est qu'une bourgade lointaine, isolée qu'on nomme d'ailleurs Marchais-Appton... Les vignes devenues rares cèdent la place aux pommiers, le vin au cidre. Seul le Rapport, foire du 24 juin, reste bien vivant, au moins jusqu'en 1772.

Les marchands de bois et les carrières en déclin, les Rogres plus souvent à Montargis qu'à Champignelles, les curés quoique de rang modestes restent la seule autorité en place. On peut en donner la liste suivante : 1690 François Contrastin, qui se qualifie de prieur de Brocho (Broa ou Beron), auparavant à Aillant (1679) et au Charme (1681-1682), ensuite curé de Chambeugle (1691); 1706-1711 Claude Lemaire, fils de notaire royal, auparavant vicaire au Charme (mai 1700-mars 1705), ensuite curé de Saint Firmin des Bois (1717-1720); 1714 avant octobre 1717 Marin Tremorel, avant et après vicaire à Triguères (début 1713-mars 1714 et 1718-1719), puis vicaire à Montcorbon (1721); 1717 Chasal; 1727 Roger Ruyné; 1746-1747 Nicolas Sailliard, auparavant vicaire au Charme (octobre 1716 - septembre 1720) ; 1758-1760 Claude Leguillon, auparavant vicaire au Charme (mai 1752-septembre 1757).

Aucune trace particulière des grands événements nationaux depuis la Révolution, ni même des occupations (1814, 1815, 1870-1871). Les faits majeurs concernent les nouvelles orientations administratives : ver Charny et non plus vers Champignelles, doublées par l'effet du nouveau réseau routier du milieu du XIXème siècle (route Charny-Châtillon surtout); ainsi l'effort tenté en 1861 par Châteaurenard pour récupérer par la route Melleroy - Croix des Lardins - Marchais-Beton, partie d'un axe Châteaurenard - Champignelles, la situation partagée par ces deux villes auprès des villages du rû du Cuivre aux XVIème-XVIIIème siècles a totalement échoué.

Autre repère : Marchais-Beton qui a peu augmenté (271 habitante en 1801, 342 en 1861) quand la croissance était forte, s'est plus tôt que ses voisines mise à décroître et continûment (118 habitants en 1982). Depuis longtemps la commune est vouée à des mesures conservatoires (ainsi les diverses restaurations de l'église depuis le bénitier en 1780 jusque tout récemment).